

# Mobilités Verticales

UNE VILLE, UNE VIE  
PLUS ACCESSIBLE  
POUR TOUS

Plaidoyer

## Qui sommes-nous ?

**Nous sommes des acteurs engagés dans le renouvellement du cadre urbain, l'accessibilité et le maintien de l'autonomie à domicile *via* la mobilité verticale dont les atouts constituent un solide vecteur de progrès et d'accompagnement.**

Élus locaux, fonctionnaires territoriaux, représentants d'agences gouvernementales, d'associations d'usagers ou d'aidants, de mutuelles, bailleurs, professionnels de santé, chercheurs auprès de centres d'études... Nous sommes convaincus qu'allier nos voix et aligner nos propositions donnera une plus forte résonance à nos enjeux et à nos combats pour une ville et une vie plus accessible pour tous.

## Sommaire

P. 4-9

### PROPOSITIONS

P. 6 Favoriser le lien social

P. 7-8 Prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi

P. 9 Placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement

P. 10 Permettre l'accès aux mobilités verticales à tous

P. 11

### LA FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

DES PROFESSIONNELS  
ACTEURS DE VOTRE MOBILITÉ



### « *L'autonomie de la personne âgée doit être au cœur de la stratégie d'accessibilité.* »

**Philippe Boué,**  
président de la Fédération des Ascenseurs

**L**es bénéfices de l'accompagnement et du soutien à domicile des personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles font aujourd'hui consensus. Disposer d'un « chez soi » qui soit à la fois un espace réservé et d'intimité est essentiel pour le bien-être des personnes.

Si la notion de domicile peut prendre différentes acceptations (maison dans laquelle on habite, domicile partagé, accueil familial, résidence,...), quelles que soient les options retenues, **préserver la qualité de vie en toute sécurité** demeure un prérequis, en réduisant par exemple drastiquement les chutes liées aux marches. Dès lors que l'hébergement reste praticable, **anticiper et prévenir la perte d'autonomie** constitue la suite logique de cette évolution de l'usage dans le respect des aspirations profondes de nos concitoyens. Pour ce faire, **de nombreuses solutions de mobilité verticale existent**, du diagnostic préalable en amont au suivi en aval. Des solutions qui nécessitent cependant d'approfondir **le modèle économique** ainsi que son pilotage et sa pertinence : clarification, simplification des actions existantes, uniformisation des modalités, des aides et des délais...

Autant de questions que l'occasion des prochaines élections nous permet de poser pour porter auprès des décideurs et élus une série de réflexions convergeant autour de la grande thématique de la verticalité en faveur d'une ville et d'une vie plus accessible pour tous : aménagements et évolutions des usages de l'habitat, cohésion sociale et bien-vivre ensemble, rénovation énergétique, lutte contre l'artificialisation des sols, services connectés et intelligence artificielle, mais aussi sécurité et cofinancement des ascenseurs et élévateurs... En conservant toujours, et c'est le leitmotiv de notre Fédération, l'humain au cœur de la cité.

## Propositions

**Notre pays fait face à une forte évolution de sa démographie avec un vieillissement important de la population dont l'impact est à la fois social et financier.** Pour que ce défi devienne une chance, le paradigme doit être revu et les questions de mobilités, qui concernent une large part des citoyens, mises sur le devant de la scène.

À travers ce plaidoyer, nous entendons porter auprès des (futurs) élus nos propositions autour de quatre thématiques clés : favoriser le lien social, placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement, prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi en permettant l'accès aux mobilités verticales à tous. Autant de réflexions pour penser et accompagner pleinement l'accès à l'autonomie des personnes âgées.

# 20,5 %

de la population est constituée de personnes âgées d'au moins 65 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Source : Insee, *Tableaux de l'économie française*, 2020.



# 4 millions

C'est le nombre de personnes de plus de 60 ans qui seront en perte d'autonomie en 2050.

Source : Insee, 2019.



# 58 %

des Français considèrent les outils de mobilité verticale comme leaders des solutions pour le maintien à domicile, avant les équipements sanitaires.

Source : 5<sup>e</sup> baromètre Ipsos « Les Français et l'ascenseur » pour la Fédération des Ascenseurs réalisé du 25 au 28 août 2020 auprès de 998 Français.



## Contributeurs

- **Mathieu Alapetite**, directeur Communication, Partenariats et Affaires publiques – Wimoov.
- **Guillaume Benhamou**, personne qualifiée du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).
- **Luc Broussy**, président de France Silver Eco – DG Ehpa Presse & Conseil, auteur du rapport remis le 26 mai 2021 à trois ministres, **Jacqueline Gourault** (Cohésion des Territoires), **Emmanuelle Wargon** (Logement) et **Brigitte Bourguignon** (Autonomie) « Nous vieillirons ensemble... 80 propositions pour un nouveau pacte entre générations ».
- **Léa Delefortrie**, consultante – Cabinet VAA Conseil.
- **Vincent Ducrey**, président du Hub Institute.
- **Emmanuel Dupuy**, conseiller municipal à La Faute-sur-Mer.
- **Alexandra Duvauchelle**, déléguée générale chez Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD).
- **Caroline Giraux**, ergothérapeute, spécialiste de la réinsertion et de l'adaptation de logements.
- **Stéphane Le Bouler**, président du Laboratoire d'idées santé autonomie (LISA).
- **Olivier Rit**, directeur du Gérontopôle Sud.

“ Vieillir chez soi est un continuum. La question des mobilités est une question d'autonomie et de territoires. Les dynamiques de vieillissement seront totalement différentes en centre-ville, en milieu périurbain ou rural. ”

**Luc Broussy**, président de France Silver Eco

“ Le maintien à domicile passe par le logement qui est l'étape n°1. Il faut qu'il soit adapté et permette d'être en adéquation avec les besoins et l'état de santé de l'habitant. Mais, en termes d'échelle, il faut que les conditions d'implantation du logement soient favorables pour pratiquer le territoire et être acteur de son quartier. ”

**Léa Delefortrie**, consultante – Cabinet VAA Conseil

“ On a progressé dans les mobilités douces pour une partie de la population, qui n'est pas cette population âgée, dont il faut faciliter la mobilité continue. ”

**Stéphane Le Bouler**, président du LISA

“ La prochaine étape, c'est la cartographie des mobilités verticales internes pour établir des parcours sur mesure en fonction du handicap des personnes. Il faut créer une logique de conversation entre les usagers qui encourage le partage des données. ”

**Vincent Ducrey**, président du Hub Institute

“ On a un mille-feuille de solutions qui s'est construit avec une hyper complexité de l'accès au logement et à son financement. ”

**Alexandra Duvauchelle**, déléguée générale chez FEDEPSAD

“ Afin d'intégrer l'ensemble des fragilités – psycho-sociales, matérielles ou encore physiques – il est impératif de concevoir les solutions de demain de manière universelle. Un équipement conçu pour une personne fragile conviendra à tous. ”

**Mathieu Alapetite**, directeur Communication, Partenariats, Affaires publiques Wimoov

“ La spécificité de la gériatrie et gérontologie dans ces questions d'accessibilité, y compris des derniers mètres, c'est qu'une partie de la population est autonome mais fragile, et qu'un évènement ou un autre va entraîner une spirale négative qui va la faire basculer dans la dépendance. ”

**Olivier Rit**, directeur du Gérontopôle Sud

## Propositions

# Favoriser le lien social

# 94%

**des Français souhaitent lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser le lien social.**

Source : consultation citoyenne du Ministère chargé de l'Autonomie réalisée du 18 décembre 2020 au 09 février 2021 auprès de 53 884 Français.

# 41%

**de la population à mobilité réduite et en situation de handicap rencontre à un moment de la journée des difficultés, plus ou moins importantes, dans la réalisation d'au moins un déplacement.**

Source : enquête STIF - TNS Sofres, 2013-2014.



## Proposition #1

Inscrire un critère inclusif de mobilité verticale dans les appels d'offres publics et dans les conventions de subventions, et conditionner le cahier des charges de remise en état ou de remise à niveau des bâtis pour rendre plus accessible la ville et ses infrastructures.

À l'image des critères environnementaux qui ont déjà été intégrés dans les appels d'offres publics.

“ Je suis clairement favorable à l'insertion d'une clause inclusive à condition qu'on ait un moyen de la contrôler. ”

**Guillaume Benhamou**, personnalité qualifiée du CNCPH

## Proposition #2

Coconstruire un label 360° garant de l'accessibilité du territoire au sens large (établissements publics mais aussi espaces de vie) avec l'ensemble des parties prenantes (usagers, collectivités, bailleurs, sachants, etc.).

Un label constitue un gage de qualité et un engagement à long terme pour améliorer ses pratiques. Les labels existants sont essentiellement focalisés sur l'accessibilité des bâtiments (Icert ou Bac), sur la vocation touristique d'un territoire (Destination pour tous) ou concernent plus spécifiquement les personnes en situation de handicap (Tourisme et Handicap).

“ J'ai en tête ce que l'on fait, par exemple, à travers le label « Villes et villages fleuris » dont les critères prennent en considération l'ensemble de la politique de développement durable de la collectivité. Reconnaissons enfin que l'enjeu de la prévention de la perte d'autonomie est d'une toute autre importance et tirons-en les conséquences. ”

**Stéphane Le Bouler**, président du LISA

# Prévenir la perte d'autonomie et accompagner le bien vieillir chez soi

# 49%

**des Français de plus de 60 ans  
pensent que leur logement  
n'est pas adapté pour une  
personne âgée – dont 76 %  
à cause de la présence  
d'escaliers ou de marches.**

Source : 4<sup>e</sup> édition du baromètre Qualitel-Ipsos  
« Logement, à la conquête de l'espace » réalisé  
du 23 avril au 4 mai 2020 auprès de  
2600 Français.



## Proposition #3

Recruter ou faire appel à des tiers de confiance pour réaliser des audits à domicile destinés à analyser les contraintes et les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans en termes d'accessibilité au bâti et de services. Pour fluidifier ce parcours, instaurer un « chèque audit accessibilité » sur le modèle de fonctionnement de MaPrimeRénov'.

MaPrimeRénov' est une aide de l'État aux personnes qui veulent faire des travaux de rénovation énergétique pour leur logement. Elle est calculée en fonction des revenus des ménages d'une part et des économies d'énergie et de la production de chaleur permises par les travaux d'autre part. Le montant de l'aide est connu en amont et versé en fin de chantier.

“ L'audit est essentiel aujourd'hui mais qui va le faire ? Est-ce la commune, la communauté de communes, le département, la région ? ”

**Emmanuel Dupuy**, conseiller municipal à La Faute-sur-Mer

## Proposition #4

Soutenir l'installation des équipements mis en évidence par le diagnostic de prévention précité. Proposer un dispositif d'accompagnement d'aide au paiement *via* un « chèque mobilités verticales ».

L'accompagnement doit porter à la fois sur la sécurisation de l'habitat et la détection des fragilités tout en rationalisant la délivrance, le circuit et le bon usage des aides techniques.

## Propositions

# 75%

**des Français jugent l'ascenseur nécessaire avant le 4<sup>e</sup> étage.**

Source : 5<sup>e</sup> baromètre Ipsos «Les Français et l'ascenseur» pour la Fédération des Ascenseurs réalisé du 25 au 28 août 2020 auprès de 988 Français.

### Proposition #5

En cas d'urgence (chute, maladie ou accident), réduire à 1 mois le délai pour une visite à domicile sur demande d'un ergothérapeute. Pour ce faire, favoriser le recrutement de nouveaux praticiens.

Le nombre d'ergothérapeutes était de 12 225 au 1<sup>er</sup> septembre 2017 en France, soit une densité de 16 ergothérapeutes pour 100 000 habitants (elle est comparativement de 189 au Danemark, 88 en Belgique et 71 en Allemagne). Cette densité est très largement inférieure à celle d'autres paramédicaux s'occupant de la réadaptation et on note également une forte disparité dans la répartition par département (Ex. : 6,6 en Haute-Loire et 48,8 en Lozère).

“ Il est important de s'adapter aux personnes, de voir avec elles ce qu'elles aiment, comment elles fonctionnent dans leur appartement ou dans leur maison. ”

**Caroline Giraux**, ergothérapeute, spécialiste de la réinsertion et de l'adaptation de logements

“ Je rejoins complètement le rapport Broussy sur l'importance d'impliquer les ergothérapeutes. Il est rassurant de savoir ce qui est utile et nécessaire à faire, à la fois pour éliminer le superflu, mais aussi pour valoriser les solutions présentant un intérêt fonctionnel pour le maintien à domicile. ”

**Olivier Rit**, directeur du Gérotopôle Sud

### Proposition #6

Développer un module de formation aux solutions d'accessibilité destiné aux tiers de confiance. À titre d'exemple, coconstituer des modules de deux heures à l'intérieur du programme de formation des ergothérapeutes en lien avec les solutions des ascensoristes et elevatoristes.

Quelle organisation mettre en place ? Comment définir le périmètre et les priorités ? Quelle approche et quels outils retenir avant d'intervenir ? Quels acteurs associer ? Autant de questions que se posent les tiers de confiance dont le niveau de connaissance et de sensibilisation n'est pas toujours au fait des dernières évolutions techniques, législatives, juridiques ou réglementaires.







# Placer l'accessibilité au cœur des enjeux du logement

En France, seuls

# 6%

**des logements sont adaptés à la dépendance contre 16 % aux Pays-Bas.**

Source : étude de l'Agence nationale de l'habitat - ANAH, 2013.

# 55%

**des locataires actuels du parc social ont plus de 50 ans.**

Source : INSEE.

## Proposition #7

Lancer, tous les 5 à 10 ans, un audit sur l'accessibilité du parc social en concertation avec les bailleurs, les élus et les ascensoristes (sur les questions d'accès et de sécurisation des déplacements).

Les logements sociaux produits depuis 2007 répondent aux règles techniques de la loi de 2005 et sont tous adaptables ou adaptés. L'accessibilité du parc social existant constitue l'un des objectifs des plans stratégiques de patrimoine et des conventions d'utilité sociale.

“ Il y a un vrai travail de partenariat à mener avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour doter de mobilité verticale les parcs Hlm. ”

**Luc Broussy**, président de France Silver Eco

## Proposition #8

Re-flécher les budgets alloués à l'accès à/dans le domicile sur les équipements de mobilités verticales.

L'ANAH propose différentes aides pour rénover ou adapter son habitat. D'autres organismes comme les Caisses de retraite du régime général ou les Agences départementales d'information sur le logement proposent aussi des dispositifs d'aides. Certains travaux d'aménagement peuvent également être pris en charge dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou la PCH (prestation de compensation du handicap). Parallèlement, les CICAT (centres d'information et de conseil en aides techniques) informent, conseillent et orientent les personnes à la recherche d'aides techniques.

“ Il faudrait faire un point sur toutes les aides existantes, y compris les aides de défiscalisation, pour en faciliter l'accès aux personnes qui doivent adapter leur logement. ”

**Alexandra Duvauchelle**, déléguée générale chez FEDEPSAD

## Propositions

# Permettre l'accès aux mobilités verticales à tous

# 377 000

**nouvelles fractures dues à l'ostéoporose sont à déplorer chaque année en France, dont 74 000 fractures de la hanche. L'estimation est de 491 000 en 2025.**

Source : Osteoporosis in the European Union: a compendium of country-specific reports, 2013, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3880492/> cité par l'Inserm.

## Proposition #9

Inscrire les solutions de mobilités verticales dans la Liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR).

Cette nomenclature répertorie notamment des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements, des orthèses et prothèses externes, des dispositifs médicaux implantables et des véhicules pour handicapés physiques. L'inscription sur cette liste permet d'obtenir une prise en charge partielle des coûts.



## La Fédération des Ascenseurs

# DES PROFESSIONNELS ACTEURS DE VOTRE MOBILITÉ



**La Fédération s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mobilité :** acteurs institutionnels, bailleurs, fédérations professionnelles et acteurs de l'immobilier.

À travers sa participation active à l'European Lift Association (ELA), elle permet également de faire rayonner le secteur au-delà des frontières françaises.

**90%**

REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION  
SUR LE SECTEUR

PLUS DE

**600 000**

ASCENSEURS DANS LE PARC FRANÇAIS  
EN 2020

PRÈS DE **170**  
ENTREPRISES ADHÉRENTES

**17 000**  
SALARIÉS SUR LE SOL FRANÇAIS  
RÉPRÉSENTÉS PAR LA FÉDÉRATION

**2,43 Mds**  
CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020

## Nos missions

**La Fédération des Ascenseurs remplit au quotidien plusieurs missions au service de ses adhérents :**

- Incarner** le rôle d'expert et de porte-parole auprès des pouvoirs publics nationaux et des institutions.
- Organiser** les travaux et les débats permettant de dégager les positions de la profession.
- Informier** ses adhérents et ses partenaires sur les évolutions de la réglementation.
- Assurer** la promotion de ses métiers, notamment auprès des jeunes publics.
- Sensibiliser** la société sur l'importance du rôle de ses équipements pour faciliter les mobilités.
- Avertir** les utilisateurs aux bonnes pratiques et comportements à adopter au quotidien dans l'ascenseur (sécurité, déménagements, enfants, interventions...).



Fédération des Ascenseurs  
48, boulevard Maiesherbes  
75008 Paris  
Tél. : 01 40 08 04 23

[www.ascenseurs.fr](http://www.ascenseurs.fr)

